

Saint-Denis, le 03 septembre 2024

Objet : Avis délibéré de l'Autorité environnementale (Ae)

Dossier : Projet stratégique 2024-2028 du Grand Port Maritime de La Réunion avec rapport d'évaluation environnementale (volets 4 et 5)

Réf. : Accusé de réception Ae en date du 11 juin 2024

Nos réf. : SCETE/UEE/FO/appui MRAe/n° 2024AREU7

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis rendu par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale sur le projet stratégique cité en objet.

Cet avis est mis en ligne sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale de La Réunion (MRAe) : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr. Il l'est également sur le site internet de la DEAL de La Réunion, portail SIDE (système d'informations documentaires du développement durable et de l'environnement) : <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr>.

Conformément aux articles L.122-7 et R.122-23 du Code de l'environnement, cet avis devra être publié sur votre site internet et le moment venu, joint au dossier soumis à la participation du public.

Je serais heureux de recevoir les éléments complémentaires que vous jugerez utile de joindre au dossier à la suite des recommandations de cet avis, le cas échéant.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur la Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale


Bertrand GALTIER

Monsieur le Président du Directoire
du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR)
2, rue Évariste de Parry – BP 18
97821 Le Port Cedex

Copie : M. Le Préfet de La Réunion – Secrétariat Général – Service de la coordination des politiques publiques, pour information